



## Évasion fiscale : il est plus que temps de remettre l'économie au service du bien commun et des besoins des citoyens !

Depuis maintenant 70 ans le Secours Catholique-Caritas France s'est donné pour mission de lutter contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion. Dans ce cadre il nous est primordial d'être aux côtés des plus fragiles mais aussi de s'attaquer aux causes des pauvretés, d'où le combat pour une réforme des systèmes économiques actuels, qui doivent bénéficier équitablement à chaque citoyen. La lutte contre l'évasion fiscale fait partie de cette mission, car les montants transitant dans les paradis fiscaux sont des manques à gagner considérables qui pourraient servir à mettre en place des politiques publiques de développement, d'éducation et de lutte contre la pauvreté.

- En France, on estime que l'équivalent du budget de l'Education Nationale manque chaque année dans les caisses de l'Etat du fait de l'évasion fiscale <sup>1</sup>.
- Ce manque à gagner est encore plus criant dans les pays en développement qui sont 30% plus touchés par ces pratiques que les pays de l'OCDE, selon une étude récente du FMI <sup>2</sup>, alors que les besoins de ces pays pour le financement du développement et de la lutte contre les changements climatiques sont conséquents.

- 

### Des rapports convergents

Le scandale Panama Papers qui a éclaté le 4 avril a confirmé une des hypothèses avancées par le rapport publié le 16 mars dernier par le CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et le Secours Catholique-Caritas France sur la présence des banques françaises dans les paradis fiscaux : les banques y sont probablement présentes notamment pour faciliter l'évasion fiscale de leurs clients. Les analyses de ce rapport se sont basées sur les données (filiales, activités, chiffres d'affaires, bénéfices, impôts, effectifs et subventions) publiées pays par pays suite à **l'instauration d'une obligation de reporting par les banques françaises dans le cadre de la loi bancaire de 2013**. Cette demande, portée depuis plusieurs années par de nombreuses organisations de société civile, a ensuite été étendue aux banques européennes dans le cadre de la directive de régulation financière CRD IV. Si la publication des informations quant à l'activité des banques est cruciale, il reste encore nécessaire d'améliorer ce reporting sur le fond et la forme, mais aussi de l'étendre aux entreprises multinationales.

### Mieux cerner les activités réalisées par les banques pour leurs clients

Les données publiées à ce jour ne permettent pas de mesurer l'activité bancaire réalisée pour les clients. Il est donc nécessaire de compléter le reporting par les **données permettant de mesurer les activités réalisées pour les clients**, comme le nombre de comptes bancaires ouverts ou l'encours d'épargne par filiale. Le scandale « Panama Papers » a par exemple mis en exergue la possibilité de dissimuler les activités des personnes et des entreprises grâce à des sociétés écran. Il est donc nécessaire de créer un **registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts**, notamment dans le cadre de la transposition de la [quatrième directive anti-blanchiment](#) au niveau français.

### Mieux cerner les activités risquées des banques

Notre rapport sur la présence des banques dans les paradis fiscaux a mis en avant la possibilité pour les banques de réaliser des activités spéculatives très risquées et lucratives, en les localisant dans les paradis fiscaux pour éviter de respecter les règles prudentielles en vigueur sur les marchés financiers réglementés. Le

recours à des « paradis réglementaires » ferait ainsi peser un risque conséquent sur la stabilité économique mondiale.

Ceci ne reste pour l'instant qu'une hypothèse, car les données publiées sont agrégées au niveau des territoires. Il convient donc de compléter le reporting par **des données plus précises par activité à l'intérieur des territoire** pour distinguer les activités effectivement réalisées sur ces territoires de celles qui y sont artificiellement localisées. Il faut également pour cela définir une **typologie des activités** uniforme pour l'ensemble des banques, car ces dernières ont chacune leur propre typologie, ce qui complique énormément les analyses et les comparaisons (par exemple, la Société Générale définit moins de 10 types d'activités quand la BPCE en compte plus de 80).

## Quelques Chiffres :

### A l'international,

alors que les banques françaises réalisent 1/3 de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, ceux-ci ne représentent qu'1/4 de leurs activités internationales déclarées, 1/5 de leurs impôts et 1/6 de leurs employés. Selon un dernier rapport parlementaire la France perd chaque année entre 40 et 60 milliards d'euros en recettes fiscales, [Rapport Bruneau et Raffineur \(2015\)](#).

### Selon le FMI

le manque à gagner fiscal, à cause des pratiques d'évasion fiscale des grands groupes, est 30% plus élevé dans les pays en développement que dans les pays de l'OCDE (2015).

## Etendre la transparence aux autres grandes entreprises

Si l'obligation de publication pays par pays est en vigueur pour les banques depuis trois ans, **elle n'a malheureusement toujours pas été étendue à l'ensemble des grandes entreprises**, et ce malgré de nombreuses opportunités législatives ces dernières années. Dernière occasion manquée en avril 2016 : [la proposition de directive](#) européenne sur la transparence des multinationales, qui ne prévoit la publication de données que pour les pays de l'Union Européenne et pour des paradis fiscaux dont la liste reste à définir. On peut craindre qu'il manque de cette liste des territoires comme la Suisse ou certaines dépendances du Royaume-Uni, ainsi que les paradis fiscaux internes aux Etats-Unis comme le Delaware... De plus la proposition ne concerne que les très grandes entreprises, ce qui exclut environ 80% des entreprises européennes ayant des activités internationales. Ces limites au reporting empêcheront de pouvoir lutter efficacement contre l'évasion fiscale, notamment pour les pays en développement, premières victimes de ces pratiques, qui ne pourront faire la lumière sur les activités des entreprises présentes sur leurs territoires.

## Ce que demande le Secours catholique :

La France a une dernière occasion de montrer l'exemple en matière de lutte contre l'évasion fiscale avant les élections de 2017, en **intégrant l'obligation de publication pays par pays dans la loi transparence Sapin 2** qui sera examinée au Parlement dans les semaines à venir. Alors que la France avait ouvert la voie en 2013 pour les banques, il est primordial qu'elle le fasse à nouveau pour faciliter l'adoption de cette obligation au niveau européen. La loi Sapin 2 comporte également des mesures cruciales pour pouvoir lutter efficacement contre l'évasion fiscale et la corruption, notamment sur la protection des lanceurs d'alerte. Les organisations de société civile ont rassemblé leurs recommandations sur ce sujet dans ce [document](#).

<sup>1</sup> Rapport d'information sur l'Union européenne et la lutte contre l'optimisation fiscale, déposé par la commission des affaires européennes, octobre 2015, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/rap-info/i3101.asp>.

<sup>2</sup> IMF working paper : base erosion, profit shifting and developing countries, mai 2015, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15118.pdf>.

## Pour aller plus loin

Vidéo et [Rapport En quête de transparence, sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux, 2016.](#)

Le Secours Catholique : pour une économie solidaire et durable <http://www.secours-catholique.org/economie-solidaire-et-durable>

La plateforme paradis fiscaux et judiciaires : <http://www.stopparadisfiscaux.fr/>

Le travail du CCFD-Terre Solidaire : <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/partage-des-richesses/paradisfiscaux/>

## Contacts

Grégoire NIAUDET  
Chargé de projets Plaidoyer international  
[gregoire.niaudet@secours-catholique.org](mailto:gregoire.niaudet@secours-catholique.org)  
Tél 01 45 49 75 56

Delphine BONJOUR  
Action et Relations institutionnelles  
106 rue du Bac  
75341 Paris Cedex 07  
Tél 01 45 49 75 03  
[dept.relationsinstitutionnelles@secours-catholique.org](mailto:dept.relationsinstitutionnelles@secours-catholique.org)

Présidente et directrice de publication : Véronique FAYET